



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 95 FE/17

Réunion du 06/02/2018

Présents : MM. ARMENOULT S - FREREJACQUES A - PAGANT JM – JP NAUDET - P BAILLY.

COURRIERS

- **E mail TAKE US :** Pris note.

TIRAGE COUPE DE COTE D'OR

La Commission Départementale de Football-Entreprise procédera, le lundi 12 février à 17h30 au siège du District de Football de Côte D'or, au tirage au sort du 1er tour de la coupe du district de Foot Entreprise.

Tous les clubs Foot-Entreprise sont conviés à y participer.

RAPPEL : CHANGEMENT DE DATE ET/OU D'HORAIRE

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Lorsque que vous rencontrerez un problème technique qui vous empêchera d'établir la F.M.I, vous devrez établir le rapport de « constat d'échec FMI » qui sera signé par les clubs et l'arbitre.

Ce dernier devra être joint avec la feuille de match papier pour le Lundi 8h00.

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

Le Président : JP NAUDET